

Carnets sur sol

L'Italie crucifiée par la CEDH

L'Italie a tout récemment été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, relativement à la liberté de conscience, et particulièrement des plus jeunes : en effet, on trouve non seulement des crucifix dans les tribunaux, comme une affaire célèbre l'a appris au monde inégnu et ébahi, mais de surcroît dans les écoles.

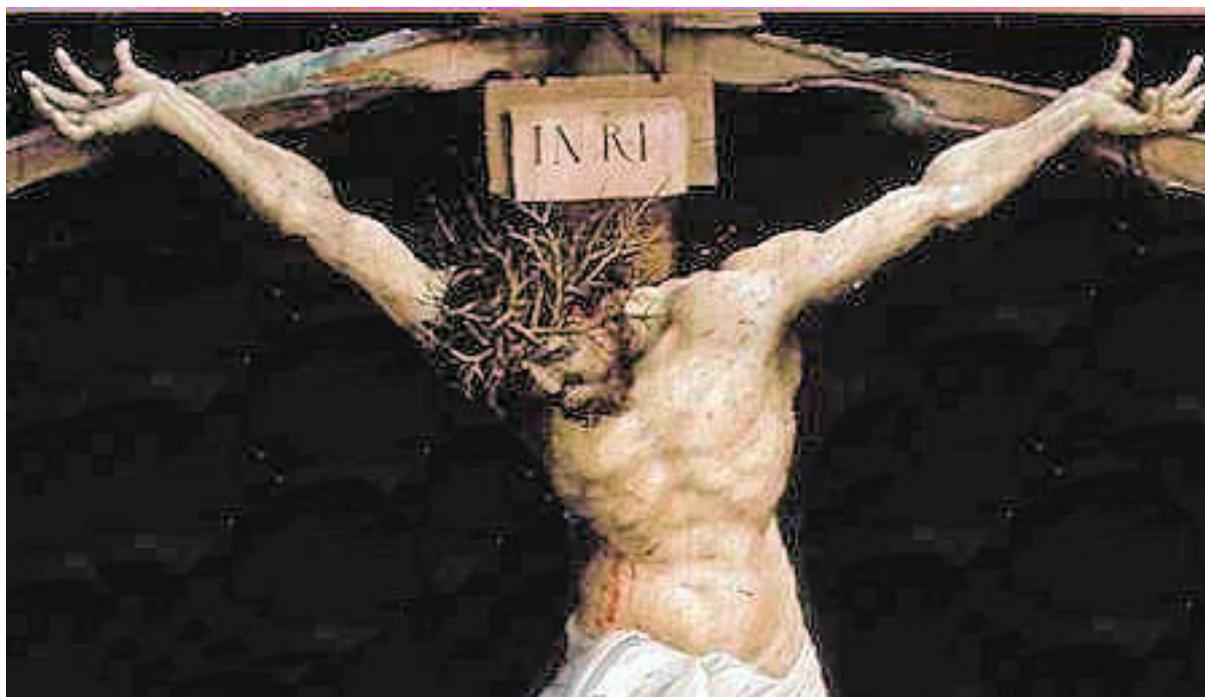
Il est vrai que, vu de France, la réaction furibarde des anciens communistes italiens, hurlant qu'on mutile leur identité, qu'il s'agit tout de bon de nier leur histoire en enlevant ces symboles - dont apparemment il est difficile de déterminer s'ils sont 'sécularisables' ou non -, paraît assez étonnante. A l'Ouest des Alpes, un signe religieux est un signe religieux, historicisé ou non.

Mais laissons là cet émerveillement profond sur les abîmes du différencialisme culturel, et venons-aux choses sérieuses.

Hier ou avant-hier, sur France Culture, un journaliste a laissé échapper, avec un certain esprit volontaire ou involontaire :

Le Vatican ne s'est pas encore prononcé sur cette question épineuse.

Grünewald n'aurait pas dit mieux.



Le fameux retable de 1515, détail.

Copyright : DavidLeMarrec - 2009-11-05 20:29:17